



**Palais de Justice  
de Carey Young**

5 septembre - 19 octobre 2019

Pendant plus de dix-sept ans, Carey Young a créé, au travers d'une variété de médiums, un ensemble d'œuvres relatives au droit afin d'explorer la relation entre le corps, le langage, la rhétorique et les systèmes de pouvoir. Ses travaux, incluant *Declared Void* (2005), *Uncertain Contract* (2008) et *Report of the Legal Subcommittee* (2010), abordent les relations entre les définitions juridiques et le langage, l'esthétique et la performativité de la loi, profondément imprégnées par le politique et les jugements moraux. Avec *Palais de Justice* (2017), exposé dans l'espace Temple de La Loge, Young développe et étend ce travail, en cours, aux questions opportunes de genre, de pouvoir et du cinématographique.

*Palais de Justice* est une installation vidéo filmée par l'artiste à Bruxelles, dans le bâtiment éponyme du XIXe siècle, l'un des plus vastes d'Europe. L'architecte Joseph Poelaert a construit cet édifice labyrinthique au sommet d'une colline entre 1866 et 1883, pendant le règne de Léopold II, avec pour vocation de représenter la loi et la souveraineté du pouvoir, avec ce qu'ils recèlent de sublime. Pour débiter la construction, 3000 maisons dans le quartier historiquement de classe populaire des Marolles-Sablon ont été détruites. Depuis lors, le Palais de Justice a été enlisé dans la controverse, et le mot 'architecte' est devenu localement un terme dérogatoire : 'schieven architect'. En tant que palais de justice principal de Belgique, le bâtiment a longtemps été un symbole du pouvoir judiciaire, bien qu'il ait subi notoirement une disgrâce continue due à l'effondrement de ses plafonds, aux dommages intérieurs et aux échafaudages rouillés omniprésents. Cependant, dans *Palais de Justice*, Young voit le bâtiment à travers un regard neuf et l'utilise pour proposer une narration alternative du droit, dans laquelle les femmes semblent contrôler le système judiciaire lui-même.

La permission officielle de filmer lui ayant été refusée, comme toute autre requête de film reçue par le Palais à cette époque, Young a consulté un avocat et a ensuite décidé de poursuivre son projet. Au cours des deux années qui ont suivi, elle a travaillé régulièrement au Palais, à la vue de tous, filmant des événements et des procès réels, mais à l'insu ou sans la permission des personnes dépeintes. Young prenait indéniablement un risque tout en se sentant renforcée par la défense que lui a proposée son avocat. Ainsi, durant les procès, les juges et toute l'assistance présente dans les salles d'audience sont des personnalités publiques, qui se révèlent dans l'espace public et ne sont donc pas protégées par la législation belge sur la vie privée.

La vidéo commence par un plan sur un jeune homme en survêtement, descendant avec décontraction les marches monumentales du Palais. (C'est un personnage qui peut en venir à paraître exclu, une fois l'œuvre terminée). Alors que la déesse grecque ancienne aux yeux bandés, Justitia, est souvent représentée dans les palais de justice, le patriarcat a traditionnellement imprégné

le système juridique et tous ses rouages, rendant invisibles et niant souvent les besoins et les expériences de vie des femmes. Pourtant, dans l'œuvre de Young, la culture familiale et patriarcale du droit est contredite. Tandis que la caméra balaie l'échelle grandiose du bâtiment avec une vue large sur la gargantuesque *Salle des pas perdus*, qui éclipse l'échelle humaine, dans le reste de la vidéo Young a placé sa caméra dans les couloirs, pour jeter un regard voyeuriste à travers des fenêtres circulaires des portes des salles d'audience, toujours à l'extérieur, comme exclue ou comme un voyeur. L'artiste nous montre de nombreuses avocates et juges femmes au travail, qu'elles dirigent des procès, qu'elles rendent des jugements ou qu'elles s'arrêtent dans leurs pensées, elles sont capturées dans une série de plans fixes d'une longueur inébranlable. Young construit subtilement une contre-narration : un système juridique en apparence centré sur les femmes, et peut-être contrôlé par elles, comme si la présence masculine pouvait être facultative ou inutile dans cet avenir particulier. La caméra de Young devient impliquée lorsqu'elle est absorbée par des reflets ou que sa présence est remarquée par certains de ses sujets. Les fenêtres et l'objectif de la caméra sont suggérés comme une série d'oculi entrelacés, dans lesquels nous regardons la justice en tant que performance, et sommes nous-mêmes impliqués, comme l'artiste, en tant que témoins ou voyeurs. L'artiste absorbe les juges dans son monde-image, les projetant à une échelle monumentale et sous une lumière picturale : un portrait flatteur d'intellectuelles féminines au travail. La caméra, sur son trépied verrouillé, ne bouge jamais ; seules les personnes à l'intérieur du cadre vont et viennent, comme si la caméra finissait par se ranger du côté de la permanence de l'architecture, plutôt que de celui de ses habitants fugaces. Les hommes apparaissent toujours dans la vidéo, mais leur rôle sociétal habituel semble inversé - ici, ils attendent d'être entendus, remarqués, qu'on leur donne accès, ou ils sont représentés comme des personnages solitaires, mineurs. Des motifs d'yeux, de regards, de vignettes, d'ouvertures et de lentilles abondent tout au long de la vidéo, tandis que le verre des fenêtres de la salle d'audience capture les reflets de l'action se déroulant derrière la caméra, donnant à de nombreux plans un champ de vision à 360 degrés, qui ajoute un sentiment flottant d'irréalité aux procédures judiciaires.

La bande sonore est une partie intégrante et importante du sens d'échelle et de l'atmosphère hallucinogène contenus dans ce travail. Au lieu de capter le son des procès représentés par la caméra, les enregistrements capturent ceux des vastes couloirs de marbre du Palais, remplis de bruits de pas lointains et de voix éthérées, résonnantes mais indistinctes. Ceux-ci ont été mixés avec d'autres sons occasionnels, en temps réel, provenant des prises de vue elles-mêmes, comme des portes lourdes qui se ferment ou des pas de passants que l'on voit à l'écran, créant ainsi des moments occasionnels de quasi-réalisme, où le son se synchronise avec l'image, dans le paysage sonore autrement abstrait de cet espace juridique. *Palais de Justice* se penche sur les relations complexes entre le droit et les sens, entre le judiciaire et la fiction, entre la caméra et les idées de genre, en utilisant des séquences de style documentaire pour évoquer une pensée-expérience du pouvoir, de l'action et de l'influence féminine.

Projetée pour remplir un grand mur dans l'espace du temple de La Loge, *Palais de Justice* entretient une relation particulière avec les dimensions, les symboles et l'histoire de La Loge. Situé près du Palais de Justice, La Loge est un ancien temple maçonnique construit en 1934-1935 par les architectes modernistes Fernand Bodson et Louis Van Hooveld. Le Droit Humain, la première obédience maçonnique en Belgique ayant permis aux femmes d'entrer dans la loge et considérant l'égalité comme une valeur centrale, a commandé la construction de ce bâtiment art déco. Bien que la Franc-maçonnerie soit généralement associée au patriarcat, au népotisme et à l'élitisme, il est intéressant de noter que la loge Le Droit Humain est née au XIXe siècle dans le prolongement du premier mouvement féministe en France. Avec une façade subtile, un agencement et des détails décoratifs internalisés, seulement à l'intérieur de l'édifice, La Loge pourrait presque être considérée comme une inversion de Palais de Justice. Bien qu'il soit aussi un temple sur une colline, son espace labyrinthique n'a pas été conçu pour réguler le comportement humain, mais plutôt pour défendre et réfléchir aux vertus humanistes de liberté, d'intégrité et d'honnêteté. Enfin, les étages supérieurs de La Loge donnent sur un réservoir d'eau de la Rue de la Vanne aux façades monumentales, aux proportions vitruviennes, conçues par l'architecte Joseph Poelaert en 1857.

### **Oeuvre**

*Palais de Justice*, Carey Young, 2017. Vidéo HD (4K), son quadriphonique; 17 mins 58 secs.

### **crédits**

Caméra / Directrice de la photographie : Carey Young  
Premier assistant opérateur : Constantin Didisheim  
Deuxième assistant opérateur : Albin Metthey  
Montage : Carey Young  
Montage en ligne : Sue Giovanni  
Prise de son direct : Fabrice Osinski, Aurelien Lebourg, Carey Young  
Mixage : Niall Kearney and Mike Avgeros, Soho Sonic Studios  
Direction de la production : Ioanna Karavela, Carey Young  
Conseil juridique: Annick Mottet, Lydian

### **A propos de l'artiste**

Le travail de Carey Young a été largement exposé, incluant des expositions personnelles au Dallas Museum of Art, Migros Museum für Gegenwartskunst (Zurich), The Power Plant (Toronto), Contemporary Art Museum St. Louis et de récentes expositions collectives au Centre Georges Pompidou (Paris et Bruxelles), Walker Art Center (Minneapolis), Hayward Gallery (Londres) et Tate Britain parmi d'autres. Elle est représentée par Paula Cooper Gallery, New York. *Palais de Justice* a été exposé au Dallas Museum of Art, Paula Cooper Gallery (New York), Front Triennial et à la Towner Art Gallery (Eastbourne).

## **Remerciements**

L'installation de cette exposition a été rendue possible grâce au dévouement et au professionnalisme d'Amaury Daurel, Arthur Jules et Mathias Prenen. Nous sommes également reconnaissants à Ludo Engels pour son soutien et son assistance technique.

Merci à Annick Mottet (Lydian) et à la Fondation Poelaert.

Le vernissage de l'exposition bénéficie du soutien de Vedett.

Carey Young souhaite remercier les personnes et organisations suivantes, pour leur aide inestimable dans ce travail :

Fondation Poelaert Prof. Les Moran et ses collègues de la School of Law, Birkbeck, University of London Prof. Alison Diduck, University College London Renzo Martens Annick Mottet, Lydian Prof. Linda Mulcahy, Wolfson College, Oxford University Barbara de Muysers Lantwyck Paula Cooper Gallery, New York Slade School of Fine Art, University College London SohoSonic Studios

A la mémoire de l'assistant caméraman Constantin Didisheim (1992 – 2017)

## **L'équipe de La Loge**

Commissaire d'exposition : Laura Herman

Stagiaire : Sophie Fitze

Identité visuelle : Antoine Begon, Boy Vereecken

Partenaire : Brussels Gallery Weekend

## **Horaires d'ouverture**

Jeudi – Vendredi – Samedi

12h à 18h

Entrée libre

Visitez notre site Internet pour plus de détails concernant notre programme et nos événements.

## **La Loge**

rue de l'Ermitage 86 - 1050 Bruxelles

+32(0)2 644 42 48

info@la-loge.be - www.la-loge.be

La Loge est une association à but non-lucratif, initiée par l'architecte Philippe Rotthier. La Loge est soutenue par la Fondation Philippe Rotthier, le Gouvernement flamand (Flanders State of the Art) ainsi que First Sight, les amis de La Loge.



**Flanders**  
State of the Art

